Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260309-2026030902-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 2 mars 2026
Date d'affichage : 2 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien.
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-03-09-02 : Finances locales – Décision budgétaire – Affectation du résultat

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaitre :

Résultat de fonctionnement :		
Résultat de l'exercice	+	1 014 526,07
Résultat antérieur reporté	+	812 560,21
Résultat à affecter	+	1 827 086,28
Résultat d'investissement		
Résultat de l'exercice	-	399 274,41
Résultat antérieur reporté	-	120 416,46
Résultat cumulé (D001)	-	528 690,87
Solde des restes à réaliser 2025	-	972 686,54
Besoin de financement	-	1 501 377,41
Affectation (1068)		1 501 377,41
Report en fonctionnement (002)		325 708,87

L'exposé entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'affecter au compte 1068, recette de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 1 501 377,41 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260309-2026030902-DE

- d'affecter au compte 002, recette de la section de fonctionnement, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 325 708,87 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 11 mars 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES